

Programme SMARTS-UP

Bourses de Mobilité Internationale Entrante en Master

Appel à candidatures 2021-2022

1. Quel est l'objectif du programme de bourses SMARTS-UP ?

Le programme SMARTS-UP, financé par l'appel SFRI (Structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) au sein d'Université de Paris (UP), vise à promouvoir l'internationalisation des formations de Master et faciliter l'accueil des meilleurs étudiants étrangers afin de constituer notamment un vivier d'excellence pour le recrutement de futurs doctorants. Dans ce cadre, il est proposé de financer pour 2021-2022, 120 bourses de mobilité entrante de 8 000 € chacune pour permettre aux Écoles Universitaires de Recherche (EUR) d'accueillir des étudiant-es étranger-ères dans les différents programmes de Masters. Les bourses sont attribuées pour un an. L'université se renforce ainsi avec un dispositif permettant de former des scientifiques étrangers experts dans leur domaine et futurs cadres académiques ou hauts responsables dans leur pays d'origine ou en France. Ce programme vise aussi à former de futurs professionnels hautement qualifiés qui participeront au développement économique et social de leur pays d'origine. Ces bourses sont proposées à l'ensemble des 19 EUR rattachées au projet.

2. Quelles sont les formations éligibles au programme de bourses SMARTS-UP à Université de Paris ?

Le programme de bourses SMARTS-UP vise à accueillir des étudiants étrangers dans les formations de Master d'Université de Paris, présélectionnés par les 19 EUR du projet SMARTS-UP.

3. Combien de bourses SMARTS-UP sont allouées ? Quel est le montant de l'aide financière ?

120 bourses de 8 000 € chacune seront attribuées aux étudiants admis dans les parcours listés dans l'appel à candidature.

Elle n'est pas cumulable avec une autre bourse. Elle est attribuée pour un an et sans report possible.

4. Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Seul.e.s les étudiant.e.s postulant aux Masters des 19 EUR peuvent prétendre à une bourse SMARTS-UP.

- Critères d'éligibilité

Les étudiants éligibles à ce programme de bourses doivent répondre aux critères suivants :

- Les étudiants doivent être de nationalité étrangère et primo-arrivant.e.s à dans une université française (Les étudiant(e)s préparant un double diplôme en collaboration avec une Université française sont éligibles)
- Les étudiants étrangers ne doivent pas être déjà titulaires d'un diplôme national français de l'Enseignement supérieur
- Les candidat.e.s binationaux/binationales, lorsqu'ils/elles ont la nationalité française, ne sont pas éligibles.
- Les étudiants issus des pays concernés par la procédure Etudes en France (<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-procedure-etudes-en-france>) doivent déjà avoir complété la procédure d'inscription via Campus France. En l'absence d'inscription via cette procédure, les candidatures ne seront pas éligibles aux bourses SMARTS-UP pour l'année 2021.

- Niveau d'étude

- Les étudiant.e.s qui postulent au Master 1 doivent être titulaires d'un diplôme étranger équivalent à une Licence française.
- Les étudiant.e.s qui postulent au Master 2 doivent être titulaires d'un diplôme étranger équivalent au Master 1 français.

En complément de ces critères généraux, chaque Master appliquera ses propres critères de sélection. Le candidat ne sera déclaré lauréat au programme de bourses SMARTS-UP qu'à l'issue de son admission au programme de Master choisi et dans lequel il a été admis.

5. Quelles sont les modalités de candidature ?

- Les candidat-es pourront soumettre leur dossier en ligne entre le 15 mars et le 16 avril 2021.
- La recevabilité des dossiers sera vérifiée par les services de l'université, puis chaque EUR procèdera à l'évaluation des candidat-es. Une liste principale de lauréats et une liste d'attente seront établies.
- Vous serez informé-es de la décision d'attribution des bourses par email entre le 21 et le 28 mai 2021.
- Pour les candidats sur liste d'attente, la décision finale vous sera communiquée d'ici le 18 juin 2021.
- Les étudiant-es lauréat-es rejoindront UP en septembre 2021.

Attention : L'étudiant.e dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer l'acceptation de la bourse SMARTS-UP. Sans réponse de sa part, à partir du 16^{ème} jour, l'étudiant.e est considéré.e comme démissionnaire et la bourse est perdue. Un candidat de la liste complémentaire sera contacté.

6. Quelles sont les obligations des lauréats ?

▪ Obligations académiques

Les lauréats de la bourse SMARTS-UP ont les obligations suivantes sous peine de suspension de la bourse :

- être inscrit.e dans l'une des formations éligibles proposées à Université de Paris.
- être présent.e dès la rentrée (1er septembre 2021).
- suivre avec assiduité les enseignements.
- répondre au questionnaire de suivi qui lui sera adressé en cours de formation
- s'inscrire sur le groupe Alumni de l'Université et répondre à l'enquête sur le devenir étudiant à l'issue de la diplomation.

L'étudiant.e, lauréat.e de la bourse, devra impérativement être inscrit.e le 1er septembre 2021 au plus tard. Au-delà, la bourse sera perdue définitivement.

▪ Obligations financière

Cette bourse est versée (sur un compte bancaire domicilié en France) après que l'étudiant.e a été dûment inscrit.e dans l'une des formations éligibles et ait signé une attestation d'engagement.

▪ Fausses déclarations

En cas de fausses déclarations dans le dossier de candidature à la bourse SMARTS-UP, Université de Paris se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse et d'engager des poursuites.